

Réunion du Conseil Municipal du 5 Décembre 2025

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 Décembre à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 novembre 2025

Présents : Mme CORNIER Andrée, Mme MONTET Stéphanie, , M. LOMBARD Gérald, M. DUPRAZ Didier, M. CANTAN Cyrille, M. IRLES Florian, M. GERIN Stéphane,

Excusé : M. ELIE Michel, Mme COLLOUD Colette, M. DECORZENT Laurent, M. MOREL-CHEVILLET Bruno.

Mme CORNIER Andrée a été élu secrétaire.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 17 octobre 2025.

INTERCOMMUNALITE

Renouvellement CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF

Monsieur le Maire explique qu'une convention a été signée entre la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) en date du 19 février 2021 afin de contractualiser avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG),

Il est donc nécessaire de renouveler cette convention pour la période 2026-2030, sur la base d'un diagnostic partagé réalisé entre juin et octobre 2025 en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, afin d'établir les priorités et les moyens du futur programme d'actions, validé par la COPIL du 2 octobre 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil de visionner un document Powerpoint pour présenter et expliquer ce que représente la CGT. Il précise que chaque commune doit délibérer, l'idée est d'avoir un projet cohérent entre les collectivités et la CAF.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Fonds de concours CCHC

Monsieur Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Chablais est compétente pour l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire conformément à ses statuts.

Il précise que des travaux d'investissement ont été effectués sur la commune en 2025 pour un montant total de 86 089.71 € TTC (reprise du réseau d'eaux pluviales au Bulle) et propose de verser à la CCHC un fonds de concours de 35 900 euros pour ces travaux, ce qui est possible dans la mesure où le montant de cette participation ne dépasse pas la part du financement assurée par la CCHC.

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

• Fonds de concours investissement	35 900.00 euros
• F.C.T.V.A CCHC	14 122.16 euros
• Autofinancement CCHC	36 067.55 euros
• TOTAL	86 089.71 euros

Ce plan de financement est accepté à l'unanimité

URBANISME

- DIA 07422225B0020 déposée en mairie le 02/12/2025. Un bien situé au Barde à Reyvroz lot n°6 du lotissement La Fruitière pour un montant de 72 500 euros.
- DIA 07422225B0021 déposée en mairie le 04/12/2025. Un bien situé au 220 Route de La Combe à Reyvroz pour un montant de 195 000 euros.
- PC 0742222500004 déposé en mairie le 16/05/2025 et accordé le 06/10/2025 concernant la réhabilitation de la maison de village de Monsieur et Madame REY située au 842 Route du Chef-Lieu à Reyvroz.
- PC 0742222500005 déposé en mairie le 23/07/2025 et accordé le 24/11/2025 concernant un projet de 2 bâtiments dont 6 logements sociaux situés à la Fruitière à Reyvroz, lot 1.
- CU 0742222500047 déposé en mairie le 31/10/2025 par l'Office du Parc de Thonon-Les-Bains concernant la parcelle 0B1938 sur la commune de Reyvroz.

BUDGET

Budget Eau : demandes d'admissions en non-valeur

Monsieur le Maire, explique que sur proposition du Service de Gestion Comptable par courriel explicatif du 4 novembre 2025 présentant les impayés restants en 2021 sur le budget eau et assainissement et la demande de mise en non-valeur arrêté au 4 novembre 2025.

Le montant total de ces titres s'élève à **427.85 €**

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget eau et assainissement de l'exercice 2025 en cours.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

DIVERS

Monsieur Le Maire explique que les délibérations n°10 171 et 10 172 prises lors de la séance du 17 octobre 2025 ont été rejetées par Madame La Préfète pour insuffisance du nombre de jours francs entre l'envoi de la convocation et la date de séance.
Il convient de redélibérer sur les points à l'ordre du jour du 17 octobre.

Détermination du nombre de poste d'adjoint (nouvelle délibération)

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit redélibérer sur la détermination du nombre de poste d'adjoint suite au décès de Monsieur Olivier DUBOIS.
Il est proposé de réduire à 2 le nombre d'adjoints jusqu'à la fin du mandat.

Cette proposition est validée à l'unanimité

GRH : ouverture de poste pour avancement de grade (nouvelle délibération)

Monsieur Le Maire précise que l'assemblée doit reprendre une proposition de délibération pour l'avancement de grade de Lucie L'HINORET, cette proposition est validée à l'unanimité.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Etat d'assiette 2025 ONF

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal doit approuver l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 suivant :

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m²)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
H	EM	50	0,25		2025	2025					x		BF h contrat	Affouage
E	EM	50	0,25		2025	2025					x		BF h contrat	Affouage
D	EM	50	0,25		2025	2025					x		BF h contrat	Affouage

Cette proposition est validée à l'unanimité.

DECI (Défense extérieure contre l'incendie)

Monsieur Le Maire précise que la DECI de la commune a été validée et a fait l'objet d'un arrêté municipal.

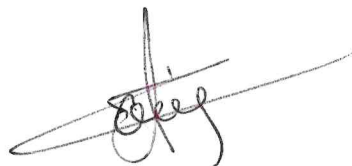
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire rappelle la date de la réunion concernant la route du patrimoine qui aura lieu le 17 décembre prochain à 18h00 en mairie de Reyvroz.

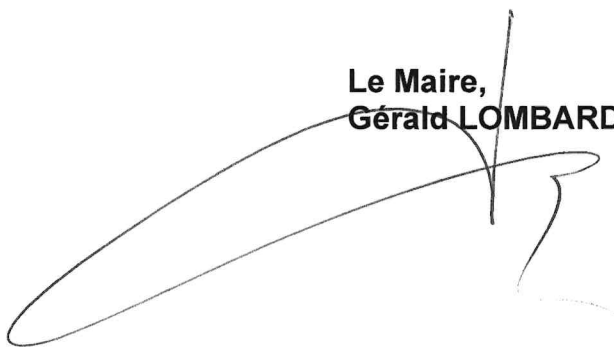
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Prochain Conseil Municipal le 30 janvier 2026 à 19h.

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. L.', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Le Maire,
Gérald LOMBARD**

A large, stylized handwritten signature in black ink, with a prominent loop and a long horizontal stroke.